

Emploi des seniors : Gare à la pénalité !

D'ici au 1^{er} janvier 2010, toutes les entreprises employant au moins 50 salariés doivent avoir conclu un accord ou établi un plan d'action en faveur de l'emploi des salariés de plus de 50 ans. Faute de quoi, elles risquent à une pénalité financière équivalant à 1 % de leur masse salariale.

Explications.

Un slogan choc, « *Ne faites surtout pas l'expérience de vous en passer* », une campagne de communication massive et un site Internet dédié, www.emploiesseniors.gouv.fr. Cet automne, le ministère du Travail emploie les grands moyens pour convaincre les entreprises qu'elles doivent résolument maintenir les salariés de plus de 50 ans parmi leurs effectifs jusqu'à l'âge de la retraite ! Le « Plan emploi senior », présenté le

26 juin 2008 par le Gouvernement, a pour ambition de relever le taux d'emploi des 55-64 ans de 38 % actuellement à 50 %, objectif européen, en 2010, autrement dit maintenant ! La France accuse en effet un retard important vis à vis de la moyenne européenne (43 %), en raison du droit à la retraite à 60 ans et de l'utilisation plus répandue qu'ailleurs du dispositif de pré-retraite en cas de plan social.

Ce plan, dicté par la nécessité de se préparer à faire face à une pénurie de main-d'œuvre consécutive aux départs en retraite massifs des « Baby boomers » et à pérenniser le système d'assurance-vieillesse, facilite le cumul emploi-retraite, entend mettre fin aux mises à la retraite d'office et prévoit des pénalités pour les entreprises qui n'auront pas

conclu avant le 1er janvier 2010 des « accords de gestion des âges ». Ces accords peuvent traiter par exemple d'actions de recrutement, d'organisation des secondes parties de carrière ou de tutorat. Faute de se conformer à ce dispositif, les entreprises vont devoir verser en guise de pénalité une cotisation additionnelle à l'assurance vieillesse équivalant à 1 % de leur masse salariale. En seront dispensés :
- Les entreprises ou groupes d'entreprises d'au moins 50 salariés et de moins de 300 salariés couverts par : un accord de branche validé et étendu relatif à l'emploi des salariés âgés, un accord d'entreprise ou de groupe relatif à l'emploi des salariés âgés, ou un plan d'action relatif à l'emploi des salariés âgés ;
- Les entreprises ou groupes d'au moins 300 salariés couverts par : un

accord d'entreprise ou de groupe (un accord de branche n'étant pas suffisant) relatif à l'emploi des salariés âgés, ou un plan d'action relatif à l'emploi des salariés âgés. Le système de la pénalité, contrainte supplémentaire pour les entreprises affectées par la crise, s'accompagne de mesures destinées à encourager les salariés à travailler le plus longtemps possible. Est ainsi prévue une majoration de la pension de retraite de 5 % par an dès la première année suivant celle de la liquidation théorique de la retraite à taux plein. L'âge de la dispense de recherche d'emploi (DRE) est, quant à lui, relevé progressivement pour les demandeurs d'emploi : à 59 ans à partir du 1er janvier 2010, puis à 60 ans à partir du 1er janvier 2011, l'objectif étant de supplanter la DRE en 2012.

SALON DES SENIORS DU 15 DÉCEMBRE 2009 AU CENTRE DE CONFÉRENCES

Parce que les enjeux de l'emploi des seniors sont de taille pour les entreprises de notre région, leurs salariés et l'ensemble de la population de plus de 45 ans, une équipe de 10 personnes de la **Jeune Chambre Économique d'Orléans** organise un **salon de l'emploi dédié aux seniors, le 15 décembre 2009, au Centre de Conférences d'Orléans**, sous l'impulsion de la directrice de commission, Cécile JOUSSET, et du président, Sébastien MARQUANT.

Le salon réunira **une trentaine d'exposants** : entreprises, organismes de formation, associations et spécialistes du recrutement, qui **proposeront aux personnes de plus de 45 ans** : offres d'emploi, bilan de carrière, validation des acquis et de l'ex-

périence, formation professionnelle, portage salarial, création ou reprise d'entreprise.

Ce salon s'adresse aussi aux chefs d'entreprises et directeurs de ressources humaines. Des spécialistes pourront leur démontrer comment mobiliser des dispositifs de formation à moindre coût, adapter les conditions de travail, éviter les discriminations à l'embauche ou encore préserver leurs savoirs.

Des **ateliers de réflexion** et des **entretiens-conseils personnalisés** avec des consultants RH qualifiés auront lieu tout au long de la journée : les visiteurs pourront se pré inscrire sur Internet dès le mois de novembre sur le site www.jce-orleans.fr

Ouvert de 9 à 19 heures, le salon

de l'emploi dédié aux seniors offrira ainsi de nouveaux horizons aux plus de 45 ans, qu'ils soient en recherche d'emploi ou non. Une conférence-débat clôturera la journée.

L'entrée au salon (ainsi qu'aux ateliers et à la conférence) est **libre d'accès et gratuite**.

Conséquence du « Papy Boom » et de l'allongement de la durée de la vie : la population active française vieillit. Le taux d'emploi des plus de 55 ans en France est le plus faibles en Europe (38,2%) après l'Italie (34,4%) - 36,77% en région Centre. (Source : Enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005 et 2006) Alors que le nombre d'actifs diminue, l'âge moyen de sortie du travail en France est l'un des plus bas des

pays occidentaux : 59,5 ans, contre 64,2 ans en Suède. La question du financement des retraites revient au centre des débats : l'employabilité des seniors est devenue une réelle priorité. Comment favoriser le maintien dans l'emploi des seniors, accompagner les seniors en recherche d'emploi, et montrer que « senior » rime aussi avec productivité ?

Contact : 06 64 28 52 99
secretariat.jce_orleans@yahoo.fr

La Jeune Chambre Économique Française, une formidable expérience humaine au service de la Cité

Contact Presse :
Vanessa de Broucker - 06 64 73 65 29
vanessa_de_broucker@yahoo.fr